



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE: 8 septembre 2020

HEURE: 19h30

LIEU: Hôtel de ville

Le conseil de la municipalité de Sutton siège en séance ordinaire ce 8 septembre 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : mesdames les conseillères Dominique Parent, Patricia Lefèvre et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafrance.

Chacune de ses personnes a été nommée et identifiée visuellement par le maire, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire.

Assistent également à la séance par visioconférence : messieurs Pierre Largy, directeur général, et Jonathan Fortin, greffier

Chacune de ses personnes a été nommée et identifiée visuellement par le maire, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire.

Le poste #4 est vacant.

Il y avait 0 personne dans l'assistance, mais la séance était diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Sutton, laquelle diffusion était visionnée par 3 personnes au départ.

2020-09-364

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h32.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-365

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, avec les corrections suivantes et avec le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- Ajout de 5.3 « COVID-19 (Coronavirus) : Modification de la gestion des périodes de questions lors de séances à huit clos tenues pendant la pandémie».

- Ajout de 8.1 « Remplacement d'un membre du conseil au Comité consultatif d'urbanisme (CCUDD) ».
- Ajout de 13.1 « Prolongement de mandat d'une chargée de projet en muséologie en l'absence de l'agente de développement culturel en congé maladie ».
- Ajout de 13.2 « Confirmation d'un mandat contractuel temporaire avec une consultante en communication ».

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Réponses aux questions des séances précédentes**
 - 4.2 Première période de questions**
 - 4.3 Questions**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Contribution financière pour Comité de Gestion de la Salle communautaire de Sutton Junction
 - 5.2 Contribution au projet de la Légion royale canadienne filiale 158 pour l'ajout d'une deuxième plaque commémorative relative à la Seconde guerre mondiale et la Guerre de Corée
 - 5.3 COVID-19 (Coronavirus) : Modification de la gestion des périodes de questions lors des séances à huis clos tenues pendant la pandémie
- 6. RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement numéro 303 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 653 290 \$ et un emprunt de 653 290 \$ pour l'achat de camions et d'équipements pour le service des travaux publics »
 - 6.2 Adoption du règlement numéro 304 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 488 192 \$ et un emprunt de 488 192 \$ pour le pavage de la rue Mountain »
 - 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 305 intitulé « Règlement portant sur l'occupation du domaine public »
- 7. TRÉSORERIE**
 - 7.1 Autorisation pour l'ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire des dépenses relatives au Règlement numéro 300 : membranes unité de traitement de l'eau potable secteur montagne

- 7.2 Autorisation pour l'ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire des dépenses relatives au Règlement numéro 301 : puits Academy
- 7.3 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er août 2020 au 31 août 2020
- 7.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er août 2020 au 31 août 2020
- 7.5 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 31 août 2020

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Remplacement d'un membre du conseil au Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD)

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Remplacement du contrôleur de réseau du système de ventilation de l'hôtel de ville
- 9.2 Confirmation de Guy Gauthier au poste de journalier qualifié – technicien en eaux adjoint
- 9.3 Affectation de la réserve des travaux publics pour la stabilisation d'un ponceau sur le chemin Réal
- 9.4 Embauche d'un contremaître au Service des travaux publics
- 9.5 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau principal – chemin Réal
- 9.6 Réfection du parc Goyette-Hill : avenants pour les services additionnels d'ingénierie

10. DIRECTION GÉNÉRALE

- 10.1 Embauche d'une conseillère en urbanisme et en aménagement du territoire

11. GREFFE

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Contribution financière 2021 pour Centre d'action bénévole (CAB) de Sutton
- 12.2 Autoriser le versement de la contribution financière de 10 000 \$ au PENS pour les travaux d'immobilisation sur la portion des sentiers appartenant à la Ville dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.
- 12.3 Autorisation de passage du tour cycliste « Les 100AB7 », le 26 et 27 septembre 2020

13. CULTURE

- 13.1 Embauche temporaire contractuelle d'une agente de développement culturel en remplacement d'un congé de maladie
- 13.2 Confirmation d'embauche temporaire contractuelle d'une consultante en communication

14. SÉCURITÉ INCENDIE

- 14.1 Démission de Marie-Hélène Simard à titre de Coordonnatrice au sein du Service des premiers répondants
- 14.2 Nomination d'une coordonnatrice par intérim au Service des premiers répondants
- 14.3 Démission de Illia Kavoukis à titre de première répondante au sein du Service des premiers répondants
- 14.4 Embauche d'un auxiliaire pompier au Service de sécurité incendie
- 14.5 Nomination de René Lengacher à titre de lieutenant pour le Service de sécurité incendie

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jonathan Fortin, greffier, quitte la visioconférence à 19h35 pour cause de problèmes informatiques. En l'absence du greffier, l'assistant-greffier, Pierre Largy, le remplace conformément à la résolution numéro 2019-09-374.

2020-09-366

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossiers d'intérêt public – Évolution

Le conseil fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

Questions

Aucune question en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

2020-09-367

**COVID-19 (CORONAVIRUS) : CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
COMITÉ DE GESTION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE
SUTTON JUNCTION**

CONSIDÉRANT l'importance de la salle communautaire située à Sutton Junction, tant comme partie de notre patrimoine architectural que comme lieu de rassemblement pour notre communauté;

CONSIDÉRANT l'annulation de toutes les réservations et activités devant avoir lieu dans cette salle communautaire à cause de la pandémie de la COVID-19 (Coronavirus);

CONSIDÉRANT QUE l'annulation de l'activité de financement prévue en juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire ne bénéficie d'aucune subvention et qu'aucun programme mise en place par le gouvernement provincial ou fédéral ne s'applique aux activités et aux objectifs de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT le manque à gagner qui se chiffre à 3 000 \$;

CONSIDÉRANT le récent décès de la conseillère du district 4, Rosanne Cohen;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est située dans le district 4;

CONSIDÉRANT l'importance de la salle communautaire pour Rosanne Cohen;

Sur la proposition de André Forest

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE FAIRE un don au montant de 3 000 \$ à Comité de Gestion de la Salle Communautaire de Sutton Junction et de dédier ce don à la mémoire de Rosanne Cohen, décédée le 16 juillet 2020.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement du don à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-368

**CONTRIBUTION AU PROJET DE LA LÉGION ROYALE
CANADIENNE FILIALE 158 POUR L'AJOUT D'UNE DEUXIÈME
PLAQUE COMMÉMORATIVE RELATIVE À LA SECONDE GUERRE
MONDIALE ET LA GUERRE DE CORÉE**

CONSIDÉRANT QUE les commémorations du 75^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale auront lieu le Jour du Souvenir du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les commémorations du 70^e anniversaire de la Guerre de Corée auront lieu le Jour du Souvenir du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Légion royale canadienne propose à la Ville de Sutton d'ajouter une deuxième plaque commémorative à cet effet sous la plaque commémorative existante de la Première Guerre mondiale sur un mur extérieur de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, la Légion demande une contribution financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton reconnaît l'importance de souligner ces anniversaires afin de maintenir la mémoire de ces événements qui ont marqué profondément le XXe siècle et l'histoire de l'Humanité;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Sutton autorise, sous sa supervision, la pose d'une plaque commémorant le 75^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et le 70^e anniversaire de la Guerre de Corée sur un mur extérieur de l'hôtel de ville;

QUE la Ville de Sutton s'engage à participer financièrement à ce projet en versant, à la Légion royale canadienne filiale 158, un montant de 500 \$ devant servir à l'ajout d'une deuxième plaque commémorant 75^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et le 70^e anniversaire de la Guerre de Corée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jonathan Fortin, greffier, revient à la visioconférence à 19h46.

2020-09-369

COVID-19 (CORONAVIRUS) : MODIFICATION DE LA GESTION DES PÉRIODES DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES À HUIS CLOS TENUES PENDANT LA PANDÉMIE

CONSIDÉRANT l'évolution de la pandémie et le déconfinement graduel qui se poursuit;

CONSIDÉRANT la possibilité pour une municipalité de maintenir la tenue des séances du conseil à huis-clos;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le conseil, de continuer de répondre aux questions des citoyens, et ce, en se rapprochant des règles édictées au Règlement numéro 239 sur la régie interne des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le dernier paragraphe de la résolution 2020-07-272 et les ressources nécessaires pour exécuter ce dernier paragraphe;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution 2020-07-272;

Sur la proposition de André Forest

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER le dernier paragraphe de la résolution 2020-07-272 et de le remplacer par ce qui suit :

QUE le conseil, lors des deux périodes de questions de 30 minutes, réponde à tour de rôle aux questions écrites des citoyens reçues avant 16h00 le jour de la séance à l'adresse ville@sutton.ca;

QUE ces réponses soient données conformément à l'article 14 du Règlement 239;

QUE ces réponses ne soient plus publiées par écrit sur le site web de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-370

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 653 290 \$ ET UN
EMPRUNT DE 653 290 \$ POUR L'ACHAT DE CAMIONS ET
D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une séance du conseil, tenue le 6 juillet 2020, sous la résolution numéro 2020-07-281 et qu'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil tenue le 3 août 2020, sous la résolution numéro 2020-08-328;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser l'emprunt nécessaire afin de pouvoir acquérir un camion de collecte de matières résiduelles en remplacement d'un camion en fin de vie, un camion de type « 10 roues » pour le déneigement et le transport en remplacement d'un camion en fin de vie, et les équipements pertinents, le tout tel que convenu dans le PTI 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement doit suivre les procédures mentionnées dans l'arrêté ministériel 2020-033, ou dans tout autre arrêté ministériel le remplaçant, et que le conseil décide de continuer les procédures d'adoption;

CONSIDÉRANT les avis publics à venir et la tenue d'un registre conforme à l'arrêté ministériel 2020-033, ou à tout autre arrêté ministériel le remplaçant;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 303 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 653 290 \$ et un emprunt de 653 290 \$ pour l'achat de camions et d'équipements pour le service des travaux publics ».

Adoptée à l'unanimité

2020-09-371

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 488 192 \$ ET UN
EMPRUNT DE 488 192 \$ POUR LE PAVAGE DE LA RUE MOUNTAIN »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une séance du conseil, tenue le 6 juillet 2020, sous la résolution numéro 2020-07-282 et qu'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil tenue le 3 août 2020, sous la résolution numéro 2020-08-329;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser l'emprunt nécessaire afin de pouvoir réaliser des travaux liés au pavage de la rue Mountain, entre les rues Billings et Schweizer, le tout tel qu'annoncé au PTI 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement doit suivre les procédures mentionnées dans l'arrêté ministériel 2020-033, ou dans tout autre arrêté ministériel le remplaçant, et que le conseil décide de continuer les procédures d'adoption;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Lynda Graham

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 304 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 488 192 \$ et un emprunt de 488 192 \$ pour le pavage de la rue Mountain ».

Adoptée à l'unanimité

2020-09-372

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305 INTITULÉ « RÈGLEMENT PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC »

AVIS DE MOTION est donné par Daniel Martin qu'à la présente séance, et par la présente, il dépose pour adoption à une séance ultérieure le projet de Règlement numéro 305 intitulé « Règlement portant sur l'occupation du domaine public ».

Ledit projet de règlement a pour objet de prévoir les fins auxquelles l'occupation du domaine public est autorisée inconditionnellement ou peut l'être moyennant le respect de certaines conditions.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2020-09-373

AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES DÉPENSES RELATIVES AU RÈGLEMENT NO 300: MEMBRANES UNITÉ DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE SECTEUR MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des dépenses et un emprunt au montant de 141 104 \$ pour le remplacement des membranes de l'unité de traitement de l'eau potable, secteur montagne;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses requièrent un financement temporaire pendant la durée des travaux et ce, jusqu'à leur financement permanent;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 141 104 \$ à la Caisse Populaire Desjardins de Brome-Missisquoi afin de pourvoir au financement temporaire des dépenses émanant du projet de remplacement des membranes à l'unité de traitement de l'eau potable secteur montagne.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-374

AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES DÉPENSES RELATIVES AU RÈGLEMENT NO 301: PUIITS ACADEMY

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé des dépenses et un emprunt au montant de 325 461\$ pour la réalisation de travaux de sécurisation du puits Academy;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses requièrent un financement temporaire pendant la durée des travaux et ce, jusqu'à leur financement permanent;

Sur la proposition de Dominique Parent

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 325 461\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Brome-Missisquoi afin de pourvoir au financement temporaire des dépenses émanant du projet de sécurisation du puits Academy.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2020 AU 31 AOÛT 2020

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1er août 2020 au 31 août 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2020 AU 31 AOÛT 2020

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013, 208-3-2014 et 208-4-2018, et ce, pour la période du 1er août 2020 au 31 août 2020.

2020-09-375

EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 31 août 2020 et dont le total s'élève à 360 710.19\$

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 31 août 2020 et dont le total s'élève à 360 710.19\$.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-376

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCUDD)

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, le conseil juge qu'il y a lieu de modifier la composition du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD);

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-091;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la conseillère Dominique Parent membre du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) en remplacement de la conseillère Patricia Lefèvre.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-377

REMPLACEMENT DU CONTRÔLEUR DE RÉSEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le contrôleur de réseau du système de ventilation doit être remplacé pour assurer le fonctionnement du système de ventilation de l'Hôtel de Ville à long terme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une dépense de 6 065 \$, plus taxes applicables, pour la réalisation des travaux de remplacement du contrôleur de réseau du système de ventilation de l'Hôtel de Ville ainsi qu'un emprunt au fonds de roulement remboursable sur 3 ans afin de pourvoir à la présente dépense.

DE MANDATER Servicys pour procéder au remplacement du contrôleur de réseau du système de ventilation de l'Hôtel de Ville pour un montant de 6 065 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives et approbation du directeur du Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-378

CONFIRMATION DE GUY GAUTHIER AU POSTE DE JOURNALIER QUALIFIÉ - TECHNICIEN EN EAUX ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE Guy Gauthier a complété avec succès la période de probation de six (6) mois depuis la date de son embauche au poste de journalier qualifié – technicien en eaux adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics et le technicien en eaux ont procédé à l'évaluation de Guy Gauthier en date du 12

août 2020 et recommandent de confirmer la permanence de Guy Gauthier au poste de journalier qualifié – technicien en eaux adjoint à compter du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D’ACCEPTER la recommandation du directeur-général et de confirmer Guy Gauthier à titre de journalier qualifié – technicien en eaux adjoint pour la Ville à compter du 14 septembre 2020, aux mêmes conditions que celles stipulées à la résolution numéro 2020-03-118 adoptée lors de son embauche.

Adoptée à l’unanimité

2020-09-379

AFFECTATION DE LA RÉSERVE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA STABILISATION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN RÉAL

CONSIDÉRANT qu’un glissement de terrain a eu lieu au droit d’un ponceau sur le chemin Réal, en amont du chemin Harold;

CONSIDÉRANT les conseils du Ministère de la Sécurité publique, nous indiquant de faire appel à une firme d’ingénieur afin d’évaluer le ponceau et son environnement;

CONSIDÉRANT les délais importants pour ce type d’opération;

CONSIDÉRANT la nécessité absolue de maintenir le chemin Réal ouvert à la circulation;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à la stabilisation du talus sur le chemin Réal;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D’AUTORISER une affectation de la réserve des travaux publics n’excédant pas 20 000 \$ plus les taxes applicables afin de pourvoir à la stabilisation du talus sur le chemin Réal, en amont du chemin Harold.

D’AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives et approbation du directeur du Service des travaux publics.

Adoptée à l’unanimité

2020-09-380

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître au Service des travaux publics est vacant depuis le 27 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour compenser au manque d’un contremaître et pour appuyer Patrick Roy dans ses tâches de chef d’équipe principal, Karl Vachon a été nommé à titre de chef d’équipe au Service des travaux publics en avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE Karl Vachon est à l'emploi de la Ville à titre de journalier qualifié au Service des travaux publics depuis le 21 décembre 2012, et ce, conformément à la résolution numéro 2012-12-535 ;

CONSIDÉRANT QUE Karl Vachon a démontré par son expérience au sein du Service des travaux publics, par son initiative et son leadership ses talents de superviseur, et qu'il a les compétences pour être contremaître au sein du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur-général;

Sur la proposition de André Forest

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Karl Vachon à titre de contremaître au Service des Travaux publics à compter du 9 septembre 2020, aux conditions suivantes :

- Salaire annuel à l'embauche suivant la classe salariale « 4 », échelon « 1 » de la structure salariale en vigueur.
- L'équivalent de quatre semaines de vacances payées en 2021 (maintien de ses acquis);
- Soumis à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche;
- Maintien de tous ses avantages sociaux durant la période de mise à l'essai;
- Les conditions incluses dans le document intitulé « Politique sur les conditions de travail des employés cadres de Ville de Sutton », adopté par le conseil en date du 1^{er} mai 2017, sous la résolution 2017-05-199, s'appliquent audit poste.

DE PERMETTRE à Karl Vachon, dans l'éventualité où il décide que le poste ne répond pas à ses attentes ou que la Ville juge qu'il ne remplit pas les exigences du poste de contremaître, de retourner dans les 6 mois à son poste de journalier qualifié sans aucune pénalité, comme prévu à l'article 10.10 de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-381

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 1 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU
PONCEAU DU COURS D'EAU PRINCIPAL – CHEMIN RÉAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjudgé le contrat pour le remplacement du ponceau du cours d'eau principal – chemin Réal, à Excavation Dominic Carey Inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2020-05-231;

CONSIDÉRANT QUE David Foisy, ingénieur chez Tetra Tech QI Inc., a transmis, en date du 12 août 2020, la demande de paiement numéro 1 pour un montant de 346 030,57 \$, incluant les taxes, payable à Excavation Dominic Carey Inc.;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Lynda Graham

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 à Excavation Dominic Carey Inc., pour un montant de 346 030,57 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de paiement numéro 1 transmise en date du 12 août 2020 par David Foisy, ing., chez Tetra Tech QI Inc. pour le remplacement du ponceau du cours d'eau principal – chemin Réal.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-382

RÉFECTION DU PARC GOYETTE-HILL: AVENANTS POUR LES SERVICES ADDITIONNELS D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT les travaux de réfection et de mise à niveau des infrastructures du Parc Goyette-Hill (phase III) réalisés en 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce chantier a fait l'objet de plusieurs demandes de travaux de construction additionnels de la part de la Ville de Sutton par rapport à ce qui était mentionné dans le devis technique de l'appel d'offres No 011-TP-P-16;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux de construction additionnels ont été faites à la fois au constructeur *Comco* ainsi qu'à la firme d'ingénierie *Beaudoin-Hurens* (aujourd'hui nommée *GBI Experts-Conseils inc.*) chargée de la surveillance de l'exécution des travaux sur le chantier;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes pour travaux de construction additionnels ont, conséquemment, nécessité des services additionnels d'ingénierie, lesquels ont fait l'objet d'avenants produits par la firme *Beaudoin-Hurens* totalisant un montant de 13 629,78 \$ (plus taxes);

CONSIDÉRANT QUE ces services additionnels d'ingénierie ont été, de fait, rendus et ce, à la satisfaction de la Ville;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à émettre, à l'attention de la firme d'ingénierie *GBI Experts-Conseils inc.*, un paiement au montant de 13 629,78 \$ (plus taxes) pour services additionnels d'ingénierie, dans le dossier de la réfection du Parc Goyette-Hill – Phase III;

D'AUTORISER une affectation du fonds de parcs afin de pouvoir à la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-383

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la démission de Marie-Ève Vincent, conseillère en urbanisme le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un nouveau conseiller en urbanisme et en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a eu lieu du 17 juillet au 5 août 2020 pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées à la mi-août par un comité de sélection et que ce dernier a identifié une candidature qui a fait l'unanimité dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité de sélection et désire y donner suite

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Valérie Beauchamp, à titre de conseillère en urbanisme et en aménagement du territoire aux conditions suivantes :

- Une entrée en fonction à compter du 14 septembre 2020;
- Une période de probation de 6 mois;
- Un salaire annuel établi suivant la classe salariale 5, échelon « 3 » de la structure salariale incluse dans la « Politique sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sutton »;
- Deux semaines de vacances lui seront reconnues en 2021;
- Les autres conditions incluses à la « Politique sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sutton » s'appliquent à ladite employée.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-384

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021 POUR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DE SUTTON

CONSIDÉRANT l'aspect positif du Centre d'action bénévole (CAB) de Sutton pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT l'état du Centre communautaire John-Sleeth et la relocalisation, temporaire ou permanente, des organismes qui y effectuent des activités;

CONSIDÉRANT les besoins du CAB et le fait que le Centre communautaire John-Sleeth ne répondra plus auxdits besoins;

CONSIDÉRANT la volonté du CAB de créer la Maison des générations Olivet House et d'offrir des services utiles et nécessaires à la communauté suttonnaise, tels que la banque alimentaire, la cuisine collective et la popote roulante, l'aide aux devoirs et les ressources familiales, ainsi que l'aide aux aînés et à la communauté anglophone;

CONSIDÉRANT QUE le CAB désire, avec la Maison des générations Olivet House, créer un lieu de rassemblement et de services de proximité sous le thème fédérateur de la nourriture, tout en bonifiant la programmation 0-100+ ans;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de participation financière de la part du CAB du 12 août 2020;

CONSIDÉRANT les sources de subvention et/ou de participation financière variées demandées par le CAB, soit auprès des divers paliers gouvernementaux et des partenaires majeurs, ainsi que la campagne de financement envisagée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au projet de la Maison des générations Olivet House du Centre d'action bénévole (CAB) de Sutton pour une somme de 30 000 \$, conditionnellement à la réalisation dudit projet;

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 30 000 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

Mme la conseillère Patricia Lefèvre quitte la visioconférence à 20h22 vu l'apparence de conflit d'intérêts en ce qui a trait au prochain item.

2020-09-385

AUTORISER LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 000 \$ AU PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON (PENS) POUR LES TRAVAUX D'IMMOBILISATION SUR LA PORTION DES SENTIERS APPARTENANT À LA VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution 2018-11-499 par laquelle elle s'engageait à contribuer financièrement aux travaux d'immobilisation du PENS pour un montant total de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le PENS a fourni les pièces justificatives concernant la contribution financière du Ministère de l'Éducation laquelle était conditionnelle à la contribution financière de la Ville;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement de 10 000 \$ en prélevant cette somme à même le fonds de parcs;

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Patricia Lefèvre revient à la visioconférence à 20h24.

2020-09-386

AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE « LES 100AB7 », LE 26 ET LE 27 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE le tour cycliste « Les 100AB7 » est un événement permettant aux citoyens de se rassembler et que près de 300 participants sont invités;

CONSIDÉRANT QUE le parcours demeurera ouvert à la circulation automobile et les cyclistes seront autonomes dans le cadre de cette édition du tour cycliste « Les 100AB7 »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable de cet événement a tenu compte des différentes mesures sanitaires en vigueur;

Sur la proposition de André Forest

Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le passage du tour cycliste « Les 100AB7 », le 26 et le 27 septembre 2020 aux conditions suivantes :

- L'organisme responsable de l'événement devra prendre les mesures nécessaires afin de décharger la Ville contre toute poursuite et fournir la preuve d'une assurance responsabilité pour la tenue de l'événement;
- L'organisme responsable de l'événement devra obtenir les autorisations du MTQ;
- L'organisme responsable de l'événement devra informer le service ambulancier de Cowansville;
- L'organisme responsable de l'événement devra aviser la Ville de tout changement de circuit;
- L'organisme responsable de l'événement devra respecter en tout temps les mesures sanitaires en lien avec la pandémie.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-387

PROLONGEMENT DE MANDAT D'UNE CHARGÉE DE PROJET EN MUSÉOLOGIE EN L'ABSENCE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN CONGÉ MALADIE

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement culturel est en congé de maladie pour une durée de plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE Karine B. Fortin est actuellement à l'embauche contractuelle à titre de chargée de projet en muséologie;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville et des organismes au niveau culturel, et les compétences et l'expérience de Karine B. Fortin;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur-général;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER temporairement le mandat contractuel de Karine B. Fortin pour une durée indéterminée, en l'absence de l'agente de développement culturel actuellement en congé de maladie, dont la somme totale ne peut dépasser 24 999 \$, taxes incluses, à raison de quatre jours par semaine à son taux horaire actuel.

D'AUTORISER le directeur-général à signer tout contrat pertinent avec Karine B. Fortin pour la réalisation de la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer les sommes dues sur réception des factures émises par Karine B. Fortin, après approbation du directeur-général.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-388

CONFIRMATION D'UN MANDAT CONTRACTUEL TEMPORAIRE AVEC UNE CONSULTANTE EN COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-07-274;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 (Coronavirus) nécessite un travail soutenu au niveau des communications entre la Ville et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les ressources internes en communication sont surchargées et doivent combiner les besoins en communication avec leur travail habituel;

CONSIDÉRANT QU'une aide externe est nécessaire, particulièrement pour aider à la relation entre les citoyens et la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur-général;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution 2020-07-274 de la manière suivante :

D'AUTORISER le directeur-général à signer un contrat avec un consultant en communication à durée indéterminée, pour un budget maximal de 24 999 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé n'excédant pas 24 999 \$, taxes incluses;

DE MANDATER temporairement Geneviève Hébert à titre de consultante en communication contractuelle pour un mandat indéterminé, à raison de trois jours par semaine, dont la somme totale ne peut dépasser 24 999 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur-général à signer tout contrat pertinent avec Geneviève Hébert pour la réalisation de la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer les sommes dues sur réception des factures émises par Geneviève Hébert, après approbation du directeur-général.

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé n'excédant pas 24 999 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-389

DÉMISSION DE MARIE-HÉLÈNE SIMARD À TITRE DE COORDNATRICE AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que Marie Hélène Simard s'est jointe au Service des premiers répondants depuis décembre 2015 et qu'elle a occupé la fonction de coordonnatrice des premiers répondants depuis le printemps de 2017;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Hélène Simard a récemment signalé à la Ville son intention de ne pas renouveler son mandat qui prend fin le 6 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'au cours de son mandat comme coordonnatrice des premiers répondants, Marie-Hélène Simard a fait preuve d'un leadership remarquable et a restructuré le fonctionnement général du service;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'assumer la coordination du service, Marie-Hélène Simard a aussi donné bénévolement de son temps en contribuant aux plages de garde du service;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de Marie-Hélène Simard au sein du service

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur-général;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Marie-Hélène Simard à titre de coordonnatrice du Service des premiers répondants et à titre de bénévole dudit service;

DE REMERCIER chaleureusement Marie-Hélène Simard pour son dévouement et son bon travail durant ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-390

NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE PAR INTÉRIM AU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT la démission récente de Marie-Hélène Simard du poste de coordonnatrice du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de nommer une personne par intérim pour assurer le bon fonctionnement du service en attendant de nommer une personne en permanence pour combler le poste de coordonnateur du service

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur-général à l'effet de nommer Marie-France Lépine au poste de coordonnatrice par intérim du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que Marie-France Lépine œuvre bénévolement au Service des premiers répondants depuis août 2017;

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE CONVENIR d'une entente contractuelle avec la firme Groupe Lépine Bridger inc. pour une durée de 6 mois à partir du 6 septembre 2020 pour obtenir les services de Marie-France Lépine à titre de coordonnatrice par intérim du Service des premiers répondants.

D'AUTORISER le directeur-général à signer le contrat, tel que convenu.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer les paiements mensuels sur réception des factures par Groupe Lépine Bridger inc, et ce, en conformité avec le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-391

DÉMISSION DE ILLIA KAVOUKIS À TITRE DE PREMIÈRE RÉPONDANTE AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE Illia Kavoukis a remis sa démission à titre de première répondante pour le Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de Illia Kavoukis à titre de première répondante, et ce, depuis 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Illia Kavoukis au sein du Service des premiers répondants, et ce, à compter du 8 septembre 2020 et **DE LA REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-392

EMBAUCHE D'UN AUXILIAIRE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie désire faire l'embauche d'un nouveau candidat à titre d'auxiliaire pompier, soit Philip Lechasseur;

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 postes d'auxiliaires pompiers de disponibles au sein du service;

CONSIDÉRANT QUE la vision du Service de sécurité incendie est de maintenir le temps de réponse nécessaire, qui est prévu au schéma de couverture de risques, en ayant les effectifs disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de Philip Lechasseur à titre de pompier auxiliaire au sein du Service de sécurité incendie de Sutton et ce, à compter du 9 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-393

NOMINATION DE RENÉ LENGACHER À TITRE DE LIEUTENANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire combler un poste de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie à la suite de la démission de Patrick Gagné;

CONSIDÉRANT QUE René Lengacher est pompier au Service de sécurité incendie depuis le 7 janvier 2007 et qu'il a réussi la formation d'Officier non urbain en 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la nomination de René Lengacher à titre de lieutenant pour le Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 9 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la résolution numéro 2020-09-369, le conseil, lit à tour de rôle les questions des citoyens reçues avant 16h00 le jour de la séance à l'adresse ville@sutton.ca;

2020-09-394

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h55.

Adoptée à l'unanimité

Michel Lafrance
Maire

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.